Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260316-DELIB_26_03_AFR-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE PLOÉVEN

Délibération du Bureau

Séance du 16 mars 2026

Nombre de membres : En exercice : 10 Présents : 8 Absents excusés : Absents : 2 Procurations : Date de la convocation : 27 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le 16 mars, à 11 heures 00 minutes, le bureau de l'Association Foncière de PLOEVEN, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ROIGNANT, Président. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Joël GARO, Denis LE GAC, Florent LE PAGE, Philippe GUEGUEN, Didier PLANTÉ, Yohann MOREAU, Michel ROIGNANT et Clément SCHMITT **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Jacques GOUEROU, Conseiller Départemental, André NÉDÉLEC et David POQUET **ÉTAIT ABSENT :** **SECRETAIRE DE SEANCE :** Denis LE GAC

2026-003 - CESSIONS DE CHEMINS DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE À LA COMMUNE ET À DES PARTICULIERS.

Le Président commence par rappeler aux membres du bureau qu'il est prévu des cessions de chemins à l euro symbolique de plusieurs chemins ou partie de chemin à la Commune et à des particuliers.

1) LES CESSIONS DE CHEMINS À LA COMMUNE à l'euro symbolique

-

Coatmeur ZH 21 POUR 3570 M2

Il a été convenu la fourniture d'un camion d'enrobé à froid à hauteur de 1800 euros à la charge exclusive de l'AFR avant la cession au profit de la commune.

St Nicodeme KERGONAN -ZB 1 surface de 1684 m2

2) Les Cessions de chemins à des proprietaires à l'euro symbolique

Gorzit Vraz ZI 19 2095 m2 à Mr Garo Joël

Coatmeur section ZH 37 .1680m2 au GAEC des prés de Kermanach

Le bureau a validé à l'unanimité la cession des parcelles relatées ci-dessus pour l'euro symbolique

Pour copie conforme,

Le Président,
Michel ROIGNANT

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT
Commune de PLOEVEN

Le(s) secrétaire(s) de séance